Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_133-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_133-DE

DCC2026-133

VIE COURANTE
17- RICHESSES HUMAINES

Direction eau et assainissement : Service Ingénierie et Gestion Patrimoniale : projet de réorganisation des missions de géomaticien : transformation d'un poste d'assistant géomaticien au sein du service IGP de la Direction Eau et Assainissement en un poste de technicien gestion patrimoniale au grade de technicien territorial ou agent de maîtrise à compter du 1er aout 2026

Le service Ingénierie et Gestion Patrimoniale est actuellement composé de :

- **1 responsable de service** :
  - pilotage du service ;
  - relation avec les communes et les entreprises ;
  - rédaction des pièces techniques des marchés ;
  - suivi des travaux sur ouvrages ;
- **2 conducteurs de travaux :**
  - réalisation des études préalables ;
  - suivi technique, administratif et financier des opérations de renouvellement des réseaux EU, AEP et EP ;
- **1 géomaticienne :**
  - administration et gestion du SIG ;
  - optimisation des applicatif du SIG
- **2 assistants géomaticiens :**
  - intégration des plans de récolement ;
  - réalisation de levés topographiques ;
  - réponses aux DT/DICT ;
- **1 agent gestion patrimoniale :**
  - mise à jour des inventaires et des bases de données patrimoniales.
  - Gestion des antennistes

L'évolution des besoins du service met en évidence plusieurs difficultés organisationnelles :

- la charge de travail des conducteurs de travaux ne leur permet plus de réaliser des études préalables approfondies ;
- le service ne dispose pas aujourd'hui des ressources nécessaires pour élaborer en interne les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) et développer une véritable stratégie patrimoniale ;
- l'automatisation progressive des réponses DT/DICT réduit significativement la charge de travail associée à cette mission ;

Le maintien de deux postes d'assistants géomaticiens ne répond donc plus pleinement aux besoins actuels du service.
Par ailleurs, le contrat de l'un des assistants géomaticiens arrivant à échéance à la fin du mois de juillet, le service a reposé l'organisation pour l'adapter aux enjeux futurs du service.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_133-DE

Il est proposé de transformer le poste d'assistant géomaticien créé le 17 mars 2022 par délibération en poste de technicien gestion patrimoniale afin de renforcer les capacités d'ingénierie patrimoniale, améliorer la programmation des investissements et accompagner les enjeux futurs de gestion des réseaux.

Ce poste de technicien aura les missions suivantes :

Missions principales du futur poste
Le technicien gestion patrimoniale aurait notamment pour missions :

- assurer en interne la réalisation des études préalables aux travaux sur réseaux ;
- participer à l'élaboration des programmes d'investissement et des PPI ;
- développer les démarches de qualification et de connaissance du patrimoine ;
- élaborer les plans de travaux ;
- contribuer à l'analyse patrimoniale et à l'aide à la décision ;
- renforcer le lien entre les données SIG, les inventaires patrimoniaux et la programmation des travaux.

Objectifs recherchés
Cette évolution permettra :

- de recentrer les conducteurs de travaux sur le pilotage opérationnel des chantiers ;
- de renforcer la capacité du service à anticiper et programmer les investissements ;
- d'améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux ;
- d'internaliser des missions aujourd'hui difficiles à mener faute de temps et de compétence en Dessin Assisté par Ordinateur ;
- d'adapter les effectifs aux évolutions des outils et des besoins du service.

Cet emploi sera ouvert à un fonctionnaire des cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de 2 ans maximum car les besoins du service l'exigent afin d'assurer une continuité de service au sein du pôle technique, nécessitant une technicité particulière requérant des compétences dans le domaine de la gestion patrimoniale.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ces cadres d'emplois et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction. La rémunération sera fixée en ce qui concerne les agents contractuels dans la limite de l'indice terminal du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Les membres du CST en collège séparé ont émis un avis en séance du 4 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_133-DE

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la transformation d'un poste d'assistant géomaticien au sein du service IGP de la Direction Eau et Assainissement en un poste de technicien gestion patrimoniale à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agent de maîtrise à compter du 1er aout 2026,
- AUTORISER le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la transformation d'un poste d'assistant géomaticien au sein du service IGP de la Direction Eau et Assainissement en un poste de technicien gestion patrimoniale à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agent de maîtrise à compter du 1er aout 2026,
- AUTORISE le Président de Quimperlé Communauté à signer tout document s'y afférent.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX